

# PROGRAMME H0B0



## HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

### INTITULÉ DE LA FORMATION

Habilitation Electrique Niveau 0 **travaux non-électriques - domaine haute tension**

### NIVEAU RNCP

**RNCP36648**

### OBJECTIF DE FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Être capable de respecter les prescriptions de sécurité (selon la norme NF 18-510)
- Être capable d'identifier les types de courant, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants.
- Être capable de connaître les risques électriques et savoir s'en protéger et d'effectuer des interventions simples.
- Être capable d'intervenir en cas d'accident : brûlure, feu, problème médical.

### SECTEURS D'ACTIVITES

Les différents secteurs d'activités en lien avec l'habilitation électrique B0-H0 :

- Banque Bâtiment et Travaux Publics -BTP
- Bâtiment industriel Bâtiment tertiaire Commerce/grande distribution Défense nationale Évènementiel Immobilier Patrimoine culturel et historique Recherche et développement Résidentiel Spectacle Sport et loisirs Transport/logistique Transport (aérien, ferroviaire, maritime, ...)

### PUBLIC VISE

- Personne intervenant à proximité ou dans l'environnement d'installations électriques.
- PUBLIC Peintre, maçon, personnel d'entretien, élagueur, travaux du BTP, ...
- Agent de Sécurité privée
- Responsable de Sécurité entreprise
- Tout Salarié dans l'entreprise

### PRE-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

### DUREE DE LA FORMATION

**7 heures**

### EFFECTIF MINIMUM ET MAXIMUM :

Le nombre de stagiaires est de 4 minimum et de 12 maximum.

### PROGRAMME DE LA FORMATION

#### MODULE TRONC COMMUN N°1

- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur **DOMAINE DE TENSION**.
- Identifier les limites et les **ZONES D'ENVIRONNEMENT**.
- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'**HABILITA TION**.
- Reconnaître la **ZONE DE TRAVAIL** ainsi que les signalisations et repérages associés. S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un **ENVIRONNEMENT** électrique.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

## SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE

- Nommer les acteurs concernés par les TRAVAUX.
- Nommer les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, ZONE DE TRAVAIL, etc.).
- Repérer la ZONE DE TRAVAIL qui lui a été définie.
- Appliquer les prescriptions.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.

## MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Un LOCAL OU EMPLACEMENT D'ACCES RESERVE AUX ELECTRICIENS.
- Une armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension.
- Les équipements de protection (exemple : obstacle, protecteur, nappe isolante), outillages, matériels électroportatifs.

## METHODES PEDAGOGIQUES ADAPTEES A LA FORMATION

### METHODES THEORIQUES :

Ces méthodes visent à transmettre les connaissances indispensables pour comprendre le rôle et les responsabilités de nos Apprenant :

- Echanges d'expériences et les questions/réponses entre le formateur et les stagiaires
- Utilisation de supports pédagogiques variés : diaporamas, vidéos pédagogiques, documentation technique et fiches de prévention
- Manipulation du système
- Exercices pratiques sur la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

### MOYENS PEDAGOGIQUES HUMAINS

- Les formateurs ou formateurs de formateurs sont titulaires du certificat de « Formateur SST » ou du certificat « Formateur de formateurs SST » en cours de validité, délivré par l'INRS.
- Les formateurs Possèdent une expérience professionnelle minimale de 3 ans sur les ouvrages, les installations ou les équipements électriques faisant l'objet de la formation ;

## MODALITE DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

- **Fiche de présence** signée par le formateur et les apprenants chaque jour
- Délivrance **d'une attestation de fin de formation**, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les compétences acquises par le stagiaire.
- Mise en place **d'un questionnaire de satisfaction individuel**, renseigné par chaque stagiaire en fin de formation, permettant d'évaluer la qualité de l'action de formation et d'engager une démarche d'amélioration continue.
- Délivrance **d'un certificat de réalisation**, attestant de l'exécution de l'action de formation, conformément aux exigences réglementaires en vigueur (France travail ou société)
- Délivrance **d'une attestation d'Habilitation Electrique** d'une durée **de 3ans**

## ÉVALUATIONS FORMATIVES

- Les apprenants seront assujettis aux évaluations formatives pendant toute la durée de la formation par le formateur conformément à la norme NF C 18-510.

## MODALITES D'EVALUATION

### Epreuve théorique : Savoirs 15 questions au minimum sur les connaissances suivantes :

- Les dangers de l'électricité (4 questions).
- Les distances et les ZONES D'ENVIRONNEMENT (6 questions dont 1 question fondamentale).
- La limite des OPERATIONS d'ORDRE NON ELECTRIQUE (chiffre 0), (5 questions dont 1 question fondamentale).

### Epreuve pratique : Savoir-faire 2 mises en situation au minimum sur les compétences suivantes :

- Savoir reconnaître et repérer un ENVIRONNEMENT ou un local à risque.
- Savoir se déplacer et évoluer dans cet ENVIRONNEMENT.

### Tableau - Evaluation B0 - H0 - HOV (Exécutant)

| SAVOIR-FAIRE EVALUES  | Evaluation |   |   |   |
|---|------------|---|---|---|
|   | A          | B | C | D |
| 1) Identification des risques électriques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre |            |   |   |   |
| 2) Comportement adapté  |            |   |   |   |
| 3) Maîtrise de la manipulation de matériel et outillage   |            |   |   |   |
| 4) Compte rendu auprès du chargé de chantier  |            |   |   |   |

### Maintien des compétences - Recyclage

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'EMPLOYEUR en fonction des OPERATIONS effectuées, notamment :

- De la complexité ou fréquence des OPERATIONS ;
- De l'évolution technologique des matériels ;
- De la diversité des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS.

**NB : La périodicité recommandée est de 3 ans.**

### CODE ROME :

Formacode 24049 – Habilitation électrique. ▪ NSF 2553 – Electricité, électronique (non compris automatismes, productiques).

### MOYENS TECHNIQUES

#### Salle de formation

- Salle équipée pouvant accueillir les stagiaires
- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Tableau blanc ou paperboard
- Supports pédagogiques (diaporama, livrets stagiaires)
- QUIZBOX (QCU d'entraînement)

#### Matériel pour exercices pratiques

- BAC de test et Contrôle Portatif

### MODALITES DE FINANCEMENT (Nous contacter)

Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés selon la situation du candidat : financement personnel, France Travail, prise en charge par l'entreprise ou utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF).

- Téléphone : +33 7 66 32 45 44 /
- Site web : <https://www.ifps-formation.fr>
- Email : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

### LIEU DE FORMATION

**Adresse IFPS Formation** : 10 avenue Réaumur – 92140 CLAMART France - Bâtiment ACMO PARC

### ACCES

#### En transport en commun

#### Depuis Paris (ex. Porte de Châtillon – 14<sup>e</sup> arr.)

- Prendre le **Métro ligne 13** direction **Châtillon – Montrouge**
- Descendre à la station **Châtillon – Montrouge**
- Prendre le **Tramway T6** direction **Viroflay-Rive Droite**

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

- Descendre à l'arrêt **Soleil Levant / Mail de la Plaine**
- Marcher **5 minutes** jusqu'au **10 avenue Réaumur**

### Depuis Clamart centre

- Bus 194 ou 195 → arrêt **Soleil Levant / Avenue Réaumur**
- À pied : environ **5 minutes** jusqu'au centre
- **Bus 194 / 195 – Soleil Levant** : 5 minutes de marche

### ACCESSIBILITE

- Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE**, téléphone : **07 61 73 20 10**
- Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (Physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

